

Politique sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail

Retraite Québec reconnaît l'importance d'un personnel en santé et mobilisé pour l'atteinte de ses résultats, notamment à l'égard de la qualité des services dispensés aux citoyennes et citoyens et à sa clientèle.

La politique sur la santé, la sécurité et le mieux-être au travail s'inscrit donc dans la volonté de Retraite Québec d'offrir une expérience employé enrichissante et inclusive où la santé, la sécurité et le respect de l'intégrité physique et psychologique sont la priorité.

Principes directeurs

1. Démarche enracinée

Elle veille à ce que la santé et la sécurité des individus soit prise en compte dans ses pratiques de gestion et dans chacun de ses projets.

2. Approche collaborative

Elle compte sur une collaboration étroite entre les acteurs impliqués dans l'identification, la détermination, la promotion et la réalisation des actions, programmes et services en santé, sécurité et mieux-être au travail.

3. Priorité prévention

Elle entend agir sur les sphères d'activités reconnues pour avoir un effet positif sur la santé physique et psychologique, de même que sur le mieux-être au travail. Elle compte également repérer et éliminer à la source les risques organisationnels qui peuvent nuire à ses efforts.

Une responsabilité partagée

La santé des personnes au travail est une responsabilité partagée, tant personnelle qu'organisationnelle, dans le respect des lois et règlements applicables à son milieu et relatifs à la santé, à la sécurité et au mieux-être du personnel.